

Négociations salariales : pourquoi FO appose sa signature !



Communiqué • 21 mars 2023

« Les salaires de France Télévisions sont très au-dessus de la moyenne française » a déclaré ce lundi notre présidente Delphine Ernotte-Cunci.

Et évidemment, Force Ouvrière ne partage pas cette opinion.

Si nous nous apprêtons à signer l'accord NAO 2023 (négociation annuelle obligatoire) c'est d'abord parce que plus de 50% des salariés nous y ont invités lors du sondage (l'inFO n°29).

2,16% de hausse de pouvoir d'achat qui se traduirait par une hausse de 1100 à 2000 euros brut par an selon les situations salariales (rétroactive au 1^{er} janvier) et une mise en paye dès avril, **c'est très insuffisant selon Force Ouvrière.**

Bloquer la possibilité de déposer 5 jours au CET, n'en monétiser que 8, **c'est encore un détournement de l'accord collectif !**

Mais l'inflation étrangle quotidiennement chaque salarié et nous avons tous besoin d'une respiration financière pérenne.

Par leur détermination, les négociateurs FO ont obtenu un très fort rééquilibrage des mesures, de nouveaux paliers d'ancienneté pour les PTA et les journalistes là où il n'y en avait pas et alors que notre population salariale vieillit.

Force Ouvrière les ont obtenus pour vous.

Les négociateurs ont aussi obtenu le supplément familial revalorisé pour tous, salariés divorcés compris à 100%. Les aides à la mobilité ont été revues à la hausse. Le ticket restaurant a augmenté de 8€ à 10€, les primes de BEX élargies à l'Outre-Mer.

Bref, tous ces petits plus qui ne font pas grand chose mais qui mis bout à bout font déjà pas mal.

Prochains rendez-vous importants, la négociation d'un nouvel accord d'intéressement 2023, suivie des comités salaires en juin, et **Force Ouvrière revendique l'ouverture d'une négociation "Inflation" à l'automne et des saisines établissement par établissement si besoin.**

Plus que jamais, Force Ouvrière n'a pas encore dit son dernier mot !